

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : BYK-P 104 S

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (organes de l'ouïe, Reins, Foie)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

- Mention d'avertissement : Danger
- Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H320 Provoque une irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## BYK-P 104 S

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
**Stockage:**  
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 Garder sous clef.  
**Elimination:**  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Solution d'un acide polycarboxylique insaturé à bas poids moléculaire et d'un copolymère de polysiloxane

### Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol	85711-46-2	>= 30 - < 60
Xylène	1330-20-7	>= 30 - < 60
Ethylbenzène	100-41-4	>= 10 - < 20
2,6-Diméthyle-4-heptanone	108-83-8	>= 1 - < 5
Maleic anhydride	108-31-6	>= 0.1 - < 1

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

## BYK-P 104 S

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

En cas d'inhalation	: Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Pas d'information disponible.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
---	---

## BYK-P 104 S

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de	Paramètres	Base
------------	---------	---------	------------	------

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

		valeur (Type d'exposition)	de contrôle / Concentration admissible	
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Xylène		STEL	150 ppm 655 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Xylène		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Xylène		TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Ethylbenzène		STEL	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Ethylbenzène		ST	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
2,6-Diméthyle-4-heptanone	108-83-8	TWA	25 ppm	ACGIH
2,6-Diméthyle-4-heptanone		TWA	50 ppm 290 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Maleic anhydride	108-31-6	TWA	0.25 ppm 1 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Maleic anhydride		TWA	0.25 ppm 1 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
Maleic anhydride		TWA (Fraction inhalable et vapeur)	0.01 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

Hazardous components without workplace control parameters

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains  
Matériel : De type imperméable (Silver Shield) recommandé

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	: liquide
Couleur	: brun clair
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 4, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	: < 32 °F (< 0 °C) Méthode: derived
Début d'ébullition	: 278.60 °F (137.00 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	: 9 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	: 82.40 °F (28.00 °C) Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755
Limite d'explosivité, supérieure	: 7.60 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 0.80 % (v)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 0.9450 g/cm <sup>3</sup> (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

Température d'inflammation	:	> 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	40 mm <sup>2</sup> /s (104.00 °F (40.00 °C))

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Oxydants forts Acides forts
Produits de décomposition dangereux	:	Néant

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau  
Absorption par la peau  
Inhalation  
Yeux  
Ingestion

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,500.000000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë : 24.52 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 4,923 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
BPL: oui

**1330-20-7 Xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg  
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)  
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg  
DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg  
BPL: Pas d'information disponible.

**100-41-4 Ethylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

**108-83-8 2,6-Diméthyle-4-heptanone:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 14 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,090 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 398 mg/kg  
DL50 (Lapin, femelle): 2,620 mg/kg

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

BPL: Pas d'information disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Espèce: EPISKIN human epidermis skin constructs

Evaluation: Irritant pour la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 439

Résultat: Irritant pour la peau.

BPL: oui

**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

**100-41-4 Ethylbenzène:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

**108-83-8 2,6-Diméthyle-4-heptanone:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Espèce: Lapin

Méthode: Pas d'information disponible.

Résultat: Corrosif pour la peau

BPL: non

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

**100-41-4 Ethylbenzène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

**108-83-8 2,6-Diméthyle-4-heptanone:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: non

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif pour les yeux

BPL: oui

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: A un effet sensibilisant.

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

**108-83-8 2,6-Diméthyle-4-heptanone:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.  
BPL: oui

**108-31-6 Maleic anhydride:**

Type de Test: Test de Buehler  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: A un effet sensibilisant.  
BPL: oui

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test (mouse lymphoma)  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**Cancérogénicité****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

<b>IARC</b>	Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme	
	Ethylbenzène	100-41-4
<b>OSHA</b>	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.	
<b>NTP</b>	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.	

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**Effets sur la fertilité :  
Espèce: Rat  
Sex: mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 1,000 mg/kg,  
F1: > 1,000 mg/kg,  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: ouiIncidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
> 1,000 mg/kg  
1,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: L'absorption des ingrédients (solvants) par inhalation et/ou par contact cutané répété a causé des lésions au foie, aux reins, du cerveau, du système respiratoire, du sang et/ou de la moelle osseuse chez les animaux de laboratoire

Etudes sur les animaux ont démontré que xylène a des effets foetotoxiques des niveaux toxiques pour la mère.

Xylène: inhalation excessive cause des pertes d'audition chez les animaux de laboratoire et combiné avec l'hexane accroît grandement cet effet. Xylène: contact prolongé cause dermatites. L'ingestion d'éthanol peut accroître les effets de la sur-exposition au xylène.

Une exposition prolongée aux aérosols respirables (brouillards) de polyalkylene glycol causés des lésions des poumons chez les rats (90 jours; 0.3 mg/m<sup>3</sup>).

L'ethylbenzène comme un cancérigène IARC Groupe 2B base des études sur le animaux(l'augmentation des tumeurs à la rate et souris).

**Composants:****85711-46-2 Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallol:**

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1,000 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Organes cibles: Estomac

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Donnée non disponible

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Peuvent causer de mal de tête des étourdissements, des nausées et vomissement. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (somnolence, perte de coordination et fatigue)., Peut causer une sensibilisation des voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut causer irriter ou sensibiliser.

Contact avec les yeux:

## BYK-P 104 S

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

	Symptômes:	Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.
Ingestion:	Symptômes:	L'ingestion peut causer l'irritation du système digestif et causer les même symptômes que l'inhalation; des fortes dosages peut causer évanouissements.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Donnée non disponible

### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

- EPA code (s) de déchets dangereux : D001: Inflammable  
D018: Benzène
- Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations internationales**
**IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 1993
- Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquid, n.o.s.  
(Xylene, Diisobutyl ketone)
- Classe : 3
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : Flammable Liquids
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

**Code IMDG**

- Numéro ONU : UN 1993
- Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(XYLENE, Diisobutyl ketone)
- : )
- Classe : 3
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 3
- EmS Code : F-E, S-E
- Polluant marin : non
- Remarques : IMDG Code segregation group - none

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

**Réglementation nationale**
**49 CFR**

Numéro ONU / ID / NA : UN 1993  
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquids, n.o.s.  
 (Xylene, Diisobutyl ketone)  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : FLAMMABLE LIQUID  
 Code ERG : 128  
 Polluant marin : non

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**
**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**
**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Xylène	1330-20-7	100	314

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

**SARA 313**

: Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Xylène	1330-20-7	31.8 %
Ethylbenzène	100-41-4	13.0 %

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Xylène	1330-20-7	31.8 %
Ethylbenzène	100-41-4	13.0 %

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Xylène	1330-20-7	31.8 %
Ethylbenzène	100-41-4	13.0 %

Non-volatile (poids)

: 48 - 52 %

Méthode: 22 (10min/150°C)

DIN EN ISO 3251

L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

**Massachusetts Right To Know**

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4
2,6-Diméthyle-4-heptanone	108-83-8
Benzene	71-43-2
Propylene oxide	75-56-9

**Pennsylvania Right To Know**

Des acides gras, huile de tournesol, conjugué, produits de réaction avec l'anhydride maléique et les acides gras de tallo	85711-46-2
Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4
Methyloxirane polymerise avec l'oxirane, ether monobutylique (polyalkylene glycol)	9038-95-3
2,6-Diméthyle-4-heptanone	108-83-8
Maleic anhydride	108-31-6
Toluène	108-88-3

**BYK-P 104 S**

Version 7

Date de révision 02/02/2026

Date d'impression 05/07/2026

Cumène

98-82-8

**New Jersey Right To Know**

**U.S.: Nombre Secret Commercial d'Enregistrement de New Jersey pour le proudit (NJ TSRN)** : Not applicable

**Prop. 65 de la Californie**

**▲ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, Propylene oxide, Acetaldehyde, Formaldehyde, oxyde d'éthylène, 1,4-dioxane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, oxyde d'éthylène, Méthanol, Chlorométhane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Section 5a : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.

Section 4 / 12(b) : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

DSL : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 02/02/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.